

Colloque de Nancy, 1-3 octobre 1992

AUX ORIGINES DU SECOND RESEAU URBAIN

LES PEUPELEMENTS CASTRAUX

**Bernhard METZ**

Archives municipales de Strasbourg

## **En Alsace Bourgs castraux ou villes castrales ?**

### **Terminologie\***

Comment traiter des bourgs castraux en Alsace sans en avoir une liste au moins approximative ? Et comment en dresser la liste sans en connaître la définition ? Un bourg *castral* est évidemment un bourg qui s'est développé auprès d'un château - mais qu'est-ce, d'abord, qu'un *bourg* ? Il y a deux réponses possibles à cette question. Ou bien un bourg est une localité que les sources appellent ainsi - et dans ce cas, en dehors de l'actuel Territoire de Belfort<sup>1</sup>, il n'y a aucun bourg

---

\* - SIGLES ET TITRES ABRÉGÉS : ABR, Archives départementales du Bas-Rhin. AD, J.D. Schoepflin, ed., *Alsatia...Diplomatica*, 2 vol. 1772-75. AHR, Archives départementales du Haut-Rhin. AM, B. Metz, *Alsatia Munita*, répertoire critique des sites fortifiés de l'ancienne Alsace du Xe s. à la Guerre de Trente Ans ; paraît par livraisons dans *Informations [de la soc. pour la conservation des mon. hist. d'Alsace; suppl. trimestriel aux Cahiers alsaciens d'archéol., d'art & d'hist.]* 1 (automne 1991) sqq. (paru : A-B). AMS, Archives municipales de Strasbourg. Barth, M. Barth, *Handbuch der elsässischen Kirchen im Mittelalter*, 1960-63. GA, Familienarchiv Gayling von Alheim au château d'Ebnat en Brisgau; microfilms consultables au Staatsarchiv Freiburg i. Br. après autorisation. Himly, Atlas, F. J. Himly [et coll.], *Atlas des villes médiévales d'Alsace*, 1970. MGH, *Monumenta Germaniae Historica* (DD : *Diplomata*; SS : *Scriptores*). Müller, Peter Müller, *Die Herren von Fleckenstein im späten Mittelalter*, 1990. RA, *Revue d'Alsace*. Wilsdorf, Chr. Wilsdorf, *Histoire des comtes de Ferrette*, 1991.

1 - L'actuel Territoire de Belfort, dans lequel se trouvent quatre bourgs

en Alsace, car le mot *burgus* y est inconnu des sources latines; en effet, leurs auteurs pensent en allemand, et il n'y a pas d'équivalent au mot *bourg* en allemand médiéval<sup>2</sup>. Ou alors un bourg se définit par des critères objectifs sur lesquels la communauté scientifique s'est mise d'accord - mais en fait, on a plutôt l'impression que chacun, selon son propos ou son domaine d'étude, donne au mot un sens plus ou moins différent, de sorte qu'on voit mieux ce qu'un bourg n'est pas que ce qu'il est : sauf erreur, il ne se définit ni par une population supérieure à celle des villages voisins, ni par un rempart, ni par des franchises, ni par la présence d'un marché, ni par une activité tertiaire - ni d'ailleurs, m'a-t-on assuré au cours de la présente table-ronde, par le fait que les sources le qualifient de bourg. Comme pour les maisons fortes<sup>3</sup>, j'estime donc que parler de bourgs castraux en Alsace ne ferait qu'ajouter à la confusion existante.

Toutefois, il n'est pas douteux qu'il y a en Alsace des *localités* castrales, c'est-à-dire des hameaux, des villages, des villes qui sont nés et se sont développés à partir d'un château préexistant. C'est dans leur lot qu'il faut chercher des équivalents alsaciens aux bourgs castraux des pays romans.

Les "villages castraux" sont peu nombreux; ce sont presque tous de modestes villages de défrichement nés au pied d'un château soit de montagne - Biederthal, Wasserburg, Hohenstein (qui a disparu), Wangenburg, Lützelburg, Windstein, etc.<sup>4</sup> - soit, exceptionnellement,

---

castraux, est à la fois authentiquement comtois et - depuis le XIVE s. au moins - authentiquement alsacien. Dans la présente contribution, comme dans Himly, Atlas, il sera considéré comme partie intégrante de l'Alsace.

2 - En allemand moderne il y a *Flecken*, mais le mot n'est pas ancien. Sa première occurrence en Alsace est de 1364 (AMS charte 1691 : Erstein), et jusqu'au XVIe s. son emploi reste sporadique et arbitraire : toutes sortes de localités, plus ou moins grandes, fortifiées ou non, centrales ou non, sont appelées *Flecken* occasionnellement, aucune ne l'est régulièrement, de sorte qu'on ne voit guère ce qui définit un *Flecken* dans l'esprit des scribes du bas Moyen Age.

3 - J. Burnouf et B. Metz, Sic et non. Archéologie et histoire de la maison-forte alsacienne : points de vue contradictoires à partir de l'exemple de Mittelhausen, in M. Bur, ed., *La maison forte au Moyen Age*, 1986, 153-162, en part. 158-161.

4 - B. Metz, Dix châteaux des environs de Soultzbach, *Assoc. pour la sauvegarde de l'architecture médiévale*, Bull. 5. 1978, 29-30 (Wasserburg); A. Humm, *Villages et hameaux disparus en Basse-Alsace*, 1971, 120 (Hohenstein); Th. Biller, *Die*

de plaine (Woerth/III). A la recherche des "origines du second réseau urbain"<sup>5</sup>, on peut sans inconvénient les négliger au profit des seules "villes castrales".

J'entends par "villes castrales" - expression qui n'a d'équivalent ni dans les sources, ni dans la bibliographie de langue allemande<sup>6</sup> - des localités nées d'un château et qui sont qualifiées de ville (*civitas*, *oppidum*, *stat* ou au moins *stettelin*) dans les textes médiévaux. Il faut donc commencer par préciser ce que les sources alsaciennes considèrent comme une ville. De la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup>, la réponse est nette : une localité - grande ou petite, dotée ou non de fonctions centrales - entourée d'un rempart de pierre<sup>7</sup> ; auparavant, c'est plutôt l'autonomie administrative qui semble définir la ville<sup>8</sup>.

Que les "villes castrales" alsaciennes correspondent à peu près aux bourgs castraux français ressort de l'exemple du Territoire de Belfort, qui est francophone, mais dont les sources sont bilingues; or les mêmes localités - Belfort, Florimont, Rougemont - y sont appelées *bourg* en français et *stat* ou *stettelin* en allemand : le vieux bourg de Belfort est nommé *die alte stat* en 1347<sup>9</sup>; Florimont s'appelle d'habitude *bourg* en français et *stettlin* en allemand<sup>10</sup> ; Rougemont est

*Burgengruppe Windstein*, 1985, 66-71; B. Metz, Wangenburg, à paraître dans *Etudes médiévales* (suppl. archéol. à *Pays d'Alsace*), 6, 1994.

5 - Expression qui ne peut s'employer ici que *cum grano salis*, puisqu'en Alsace Strasbourg est la seule ville qui remonte à l'époque romaine - et reste d'ailleurs la seule ville de la région jusque vers le milieu du XII<sup>e</sup> s. Ce détail suffit à faire sentir que nous sommes ici dans un autre monde que celui dont les chercheurs français ont l'habitude; cf. ici même les remarques de J.L. Fray sur le retard de l'urbanisation de la Lorraine thioise.

6 - L'équivalent allemand de ville castrale serait *Burgstadt*, mais ce terme est peu usité; de plus, c'est en un sens tout à fait différent que l'emploie p. ex. M. Mitterauer, Herrenburg und Burgstadt, in *Zeitschrift für bayerische Landesgesch.* 36/2, 1973, 470-521.

7 - Cette affirmation repose sur les données d'un fichier des localités fortifiées de l'Alsace médiévale, dont on trouvera la quintessence dans AM.

8 - Obernai, qui n'a pas encore de murs en 1262 (MGH SS 17, 112), est appelé *civitas* dans la légende de son sceau, attesté depuis 1240 (ABR G 2927/2); or un sceau implique un minimum d'autonomie.

9 - M. Herrgott, *Genealogia diplomatica gentis Habsburgicae* II/2, 1737, 672-675 n° 792; cf. *Belfort* in AM.

10 - L. Stouff, *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne*

désigné au XIV<sup>e</sup> siècle. comme *bourg*, *stat*, *stetly* et *opidum*<sup>11</sup>. Curieusement, Grandvillars, qui est aussi une ville castrale, s'appelle en français - à ma connaissance - toujours *ville* et jamais *bourg*<sup>12</sup>.

### Typologie

Dans les limites historiques de l'Alsace<sup>13</sup>, on compte au Moyen Age environ 75 à 80 villes<sup>14</sup> - au sens de localités entourées d'un rempart de pierre - dont 16 à 22 villes castrales. Elles sont de 2 types :

- dans ce que l'on appellera, faute de mieux, type *primaire*, un château au départ isolé donne naissance à une agglomération entièrement nouvelle, qui en prend le nom. C'est le cas, par ordre chronologique approximatif, de Haguenau, Kaysersberg, Landser, Lauterbourg, Florimont, Lichtenberg, Belfort, Rougemont, Schirmeck, La Petite-Pierre/*Lützelstein* et Jungholtz - Lauterbourg et Jungholtz étant des cas légèrement douteux<sup>15</sup>.

- Dans le type que l'on appellera *secondaire*, une localité préexistante est pour ainsi dire aspirée par un château, qui s'est implanté à quelque distance. Ou bien elle se dédouble - par exemple en Vieux-Ferrette/*Altpfirt*, qui est le village ancien, et Ferrette/*Pfirt*, qui

---

en 1468, 2 vol. 1901, passim.

11 - P. ex. *stat* 1324, *b[ojurg]* 1347, *opidum* 1350 : AHR 21H 131/5.

12 - AD II 147 (*ville* 1332), AHR 2E 138/1 (*stat* 1342), etc.

13 - Elles incluent le Territoire de Belfort, mais excluent l'Alsace Bossue (*Krummes Elsaß* : cantons de Sarre-Union, de Drulingen et en partie de La Petite-Pierre), qui a fait partie de la Lorraine et du diocèse de Metz jusqu'à la Révolution, et où apparaît au XIV<sup>e</sup> s. une ville castrale primaire : Sarrewerden.

14 - Himly, Atlas, en retient 72; on aboutit à un total un peu plus élevé si l'on retient certaines villes très petites et/ou éphémères, dont plusieurs sont castrales. De façon générale, mes comptages ne se fondent pas sur l'Atlas - qui ne donne pas de références - mais sur les sources que j'ai pu réunir.

15 - Cf. B. Metz, Lauterbourg jusqu'au milieu du 13<sup>e</sup> s., in *L'Outre-Forêt* n° 70 (1990/2), 7-14. A l'opposé de Lauterbourg, qui semble un nom typiquement castral (mais dont le suffixe en *-burg* pourrait en fait renvoyer aux ruines romaines dont la localité occupe l'emplacement), Jungholtz ("jeune bois") est un nom plutôt rustique, dont on ne peut tout-à-fait exclure qu'il soit celui d'un village de défrichement, bien que le site et les premières mentions (chevaliers de Jungholtz depuis 1220; château existant et peuplement prévu *in monte Jungholtz* en 1259 : ABR G 377 f° 118r) plaident pour une localité castrale.

est la ville castrale - ou bien elle émigre entièrement à proximité du château, et le village ancien disparaît. Je compte comme villes castrales secondaires *sûres* Altkirch, Zellenberg, Ferrette, Reichshoffen, Thann, Beinheim, Grandvillars, et comme seulement *probables* Bollwiller, Ensisheim, Soultz-sous-Forêt et Montreux-Château<sup>16</sup>.

- A la limite, on pourrait considérer comme villes castrales *tertiaires* des localités anciennes dans lesquelles - ou à proximité immédiate desquelles - s'est implanté un château, et qui sont devenues des villes à cause de ce château, mais sans transfert de site. Une quinzaine de villes sont dans ce cas, parmi lesquelles Bouxwiller et Wangen. Ces deux localités ont en commun d'être situées au pied d'une colline - site défavorable à la fortification - et à l'écart des grands axes de circulation, ce qui, jusqu'à nos jours, a fortement gêné leur croissance. Ces handicaps donnent à penser qu'elles ne seraient jamais devenues des villes si elles n'avaient pas été la résidence des sires de Lichtenberg (dont le château est en bordure de Bouxwiller) et des chevaliers de Wangen (qui ont le leur au milieu de la ville). Mais à vrai dire, il est impossible d'en faire la preuve, quand ce ne serait que parce que le château n'apparaît dans les sources qu'*après* le rempart urbain : en 1335 à Bouxwiller (*oppidum* en 1312), après 1306 à Wangen (*oppidum* dès 1287)<sup>17</sup>. On pourrait multiplier les exemples analogues;

---

16 - L'érudition locale n'a guère pris la mesure de ce phénomène. Sur les origines d'Altkirch, une thèse "municipale" (la localité s'est toujours trouvée sur la colline du château, comme aujourd'hui) s'oppose à la thèse "cléricale" (Altkirch est né au bord de l'Ill, autour de la "vieille église" éponyme) : cf. R. Specklin in *Bull. de la soc. industrielle de Mulhouse* n° 794, 1984/3. M. Pfister, *Zellenberg, témoin du passé*, 1975, n'a pas non plus remarqué que Zellenberg a migré du site de l'ancienne église, en plaine, à la colline du château. Pour Reichshoffen, personne n'a encore fait état du transfert de site, attesté par la mention de l'*ecclesia parochialis in Alten Rihshoffen* en 1416 (Speyer, Pfälz. Landesbibliothek, Nachlass J.M. Frey, carton 2, cart. de Stürzelbronn [brûlé en 1870], Reg. n° 43, cf. aussi n° 237 (*ecclesia s.anti Mauritiï nuncupata die alte Kirch extra muros oppidi Richshoven*, 1360), 157, 217, 240. Thann: cf. Wilsdorf (index); Beinheim : cf. Müller, 512, 517 & index (mais la première mention d'Alt-Beinheim en 1276 (GA C 2 f° 255r), qui implique l'existence de la localité actuelle, lui a échappé); Grandvillars : cf. B. Metz in RA 113.1987, 360-361; Bollwiller : cf. AM; Ensisheim : cf. J.J. Schwien, *Ensisheim, le lieu du glaive*, thèse Strasbourg 1985; Soultz s.F. : cf. Müller, 637 et index; Montreux : A. Behra, *Les trois Montreux*, 1929.

17 - Bouxwiller : cf. AM; Wangen : AMS AH 6486 (1287); ABR G 377 f° 154r (1306-28).

de façon plus générale, on ne peut jamais démontrer que c'est uniquement ou principalement à cause de son château qu'une localité a été fortifiée. La délimitation du groupe des villes castrales tertiaires ne saurait donc échapper à la subjectivité, et c'est pourquoi il vaut mieux les laisser de côté. On se bornera donc ici à esquisser la place des villes castrales primaires et secondaires dans le réseau urbain alsacien.

### Chronologie

Une seule ville castrale remonte au XII<sup>e</sup> siècle : Haguenau, déjà fortifiée - sous une forme ou une autre - en 1143, et déjà appelée *civitas* en 1164<sup>18</sup>. C'est aussi celle qui a connu la plus forte croissance : du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est, avec ou après Colmar, la plus grande ville d'Alsace à part Strasbourg. Viennent ensuite Altkirch (avant 1215) et Kaysersberg (avant 1237)<sup>19</sup>, puis une dizaine dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> et une demi-douzaine dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle; après quoi la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle voit encore apparaître La Petite-Pierre, Jungholtz et Montreux-Château.

Au total, ces 22 villes castrales - acceptons ce chiffre au bénéfice du doute - représentent un peu plus du quart des quelque 75 à 80 villes médiévales d'Alsace. Mais elles sont plus tardives que la moyenne : avant 1250, elles représentent moins d'une ville sur cinq, alors que parmi les villes postérieures à 1300, elles sont plus du tiers.

Un aspect tout aussi important de la chronologie des villes castrales serait de savoir combien de temps s'écoule entre la construction du château et la naissance d'une agglomération à son pied, et entre la naissance de cette localité et sa fortification. Malheureusement, il n'est presque jamais possible de répondre à cette question : il est déjà fort rare que l'on sache quand le château a été bâti, et jamais l'on ne sait quand l'agglomération a pris naissance. Tout au plus observe-t-on parfois - ainsi à Kaysersberg ou à Zellenberg - que le

---

18 - Le *castellum Hagenowe* dans lequel une paroisse est fondée en 1143 (MGH DD IX 162 n° 91) semble désigner la localité plutôt que le château. Les franchises de 1164 (MGH DD X/2 346-349 n° 447) la qualifient à la fois de *villa* et de *civitas*.

19 - Altkirch : AD I 328 n° 399; l'*oppidum Kesperch cum castello suo* a été fondé par le bailli Wölfelin (MGH SS 25, 302), limogé en 1236/37 (MGH SS 17, 178).

château et la ville semblent d'un seul jet<sup>20</sup>. Ailleurs, au contraire, le processus est très étiré : à Ferrette, le château est antérieur à 1100, un *suburbium* est attesté peu avant 1230, et la ville est fortifiée avant 1271<sup>21</sup>. A Lützelstein, le château est antérieur à 1180, l'agglomération existe - sans qu'on puisse préciser depuis quand - à la fin du XIIIe siècle, mais la ville n'est citée que depuis 1403<sup>22</sup>.

Dans ces conditions, il est à peu près impossible de classer les villes castrales en *Gründungsstädte* et *gewachsene Städte*. Il semblerait que la majorité des villes castrales alsaciennes se soient développées (*gewachsen*) spontanément. Un acte formel de fondation (*Gründung*) est attribué au bailli Wölfelin à Kaysersberg<sup>19</sup>, et peut se déduire du parcellaire bien régulier de Zellenberg<sup>20</sup>. A Landser, la fondation d'une ville est au moins prévue en 1269<sup>23</sup> ; on peut l'envisager aussi dans le cas de Grandvillars et de Soultz-sous-Forêt<sup>24</sup>. Au demeurant, on ne gagne rien à durcir l'opposition entre *gegründeten* et *gewachsenen Städten* : en fait, le cas de figure le plus fréquent doit être un développement spontané, mais fortement encouragé et orienté par le seigneur.

## Fondateurs

Ce seigneur, qui est-il ? Et en particulier, qui fortifie nos villes castrales ? Pour deux des plus anciennes - Haguenau et Kaysersberg - ce sont les Hohenstaufen; pour huit autres, c'est une famille comtale : à eux seuls, les comtes de Ferrette en ont fortifié cinq<sup>25</sup>, six doivent leurs

20 - Sur Kaysersberg cf. n. 19, sur Zellenberg Th. Biller et B. Metz, *Die Burgen im Elsaß, Architektur und Geschichte*, III : die 2. Hälfte d. XIII. Jhs. (à paraître).

21 -Références dans Wilsdorf, 33 n. 31, 94 n. 68, 141 n. 135.

22 - B. Metz, Le château et la ville de La Petite-Pierre/Lützelstein dans les sources écrites médiévales, in *Etudes Médiévales* (suppl. archéol. à *Pays d'Alsace*) 4.1987, 5-35 & 86-87.

23 - J. Trouillat, *Monuments de l'hist. de l'anc. évêché de Bâle*, II 181-192 n° 142-144.

24 - Sur Grandvillars cf. B. Metz in *RA* 113.1987, 360-361; sur Soultz s.F. : *AD* II 183 n° 1013 (1346), et Müller, index.

25 - Altkirch, Ferrette, Florimont, Thann et Rougemont (cf. Wilsdorf). La fortification d'Ensisheim est l'oeuvre des Habsbourg, celle de Belfort des comtes de Montbéliard, celle de La Petite-Pierre/Lützelstein des comtes de ce nom.

remparts à un baron, quatre à une famille de petite noblesse<sup>26</sup>, Lauterbourg à l'évêque de Spire et Schirmeck à celui de Strasbourg. En comparaison avec l'ensemble des villes alsaciennes, la noblesse laïque est ici sur-représentée, tandis que l'empereur et surtout les seigneurs ecclésiastiques sont fortement sous-représentés.

### Superficie

De quelle importance sont les villes castrales par rapport aux autres villes alsaciennes ? Pour répondre à cette question sans recherches démesurées, il faut disposer d'un critère commode de l'importance d'une ville. Le moins mauvais est peut-être sa superficie *intra muros* - sous deux réserves : d'abord, bien sûr, qu'elle soit connue, donc que le tracé des remparts le soit; mais c'est quand même le cas pour la majorité des villes<sup>27</sup>; le chiffre de la population, par exemple, est beaucoup plus rarement connu<sup>28</sup>. Ensuite, il faudrait calculer un abattement pour les villes bâties au pied d'un château de montagne, où une partie de la surface *intra muros* est inutilisable à cause de sa pente trop forte, p. ex. à Belfort, Ferrette, Florimont, Lichtenberg, et dans une moindre mesure Kaysersberg. En Alsace, on a l'avantage de trouver les superficies fortifiées toutes calculées dans l'*Atlas des villes médiévales d'Alsace* de Himly<sup>29</sup> : à la fin du Moyen

---

26 - J'entends par barons les *nobiles* ou *Edelfreien* (haute noblesse de rang non comtal) : les sires de Lichtenberg, Bollwiller, Grandvillars et Montreux ont "fondé" une ville autour de leur château éponyme, les Ochsenstein ont fait de même à Reichshoffen et les Horburg à Zellenberg. Les Fleckenstein (Beinheim et Sultz s.F.), les Butenheim (Landser) et les seigneurs successifs de Jungholtz appartiennent à la petite noblesse (*Niederadel*, dans les sources *ritter und knechte*).

27 - Il est remarquable que les villes dont on ignore la superficie - villes avortées ou éphémères - soient presque toutes castrales : Florimont, Jungholtz, Landser, Lichtenberg, Montreux, Schirmeck, Sultz-sous-Forêt.

28 - Himly, Atlas, 12-22, donne un chiffre de population pour 35 villes sur 72, à une date comprise entre 1298 et 1630 (dont 9 seulement avant 1480). Ces chiffres sont peu fiables, faute de sources et de précision sur la façon dont ils ont été calculés; car l'Atlas indique des nombres d'habitants, alors que les sources connues dénombrent des feux, des bourgeois, des communiants, etc.

29 - Himly, Atlas, 26-32. En fait, chaque fois qu'on peut procéder à une vérification sommaire (villes de plan à peu près quadrangulaire), on constate que le chiffre indiqué diffère notablement de celui qu'on obtient en mesurant le plan de l'Atlas. Il faudrait reprendre les mesures sur les plans cadastraux pour voir si l'erreur est dans la transposition de ces derniers du 1/1250e au 1/4000e (échelle des plans de

Age, Haguenau fait 80 ha, deux ou trois villes castrales sont dans une fourchette de 15-20 ha, trois autres tournent autour de 10 ha; le reste ne dépasse pas 6 ha, neuf villes restant en-dessous de 4 ha<sup>30</sup>. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne alsacienne : sur 15 villes de plus de 20 ha, il n'y a qu'une ville castrale; mais sur 20 villes de moins de 5 ha, les villes castrales (11) sont majoritaires.

## Rempart

Jetons maintenant un coup d'oeil sur l'équipement urbain de ces villes castrales, en nous limitant aux traits essentiels; et commençons par le rempart, puisqu'en Alsace c'est lui qui définit la ville : on devrait pouvoir en conclure que toutes les villes castrales en ont un. Ce n'est pas tout à fait le cas : il y en a cinq qui ne sont appelées *stat*, voire seulement *stettelin*, que dans quelques rares textes et qui semblent des villes avortées :

Landser, une ville en projet en 1269, est appelé *stat* en 1303<sup>31</sup> et jamais plus par la suite. Aucune trace de fortification ni sur le terrain, ni sur le plan cadastral, bien qu'une porte soit mentionnée en 1303. Il semble bien que les remparts n'aient jamais été construits ou

---

l'Atlas) ou dans le calcul des superficies lui-même.

30 - Superficie *intra muros* (extensions et enceintes extérieures comprises) à la fin du Moyen Age, en hectares, selon Himly, Atlas, 26-32 : Haguenau : 80,9; Thann : 20,3; Ensisheim : 17,4; Lauterbourg : 16,9 (y compris la ville basse, dont je n'ai aucune preuve qu'elle ait été entourée de murs avant 1500; la ville haute ne fait que 4 à 5 ha; cf. n. 15); Landser : 12,6 (très improbable; le tracé du rempart, à supposer qu'il ait été construit, est inconnu); Grandvillars : 10,2; Beinheim : 10,1 (mais le tracé du rempart au S et au SE n'est pas celui qu'indique l'Atlas; le chiffre réel est entre 4 et 5 ha); Belfort : 10 (fortes pentes incluses); Kaysersberg : 9,6; Altkirch : 6,4; Soultz-sous-Forêt : 6 (tracé hypothétique); Florimont : 5,2 (dont près de la moitié en forte pente); Reichshoffen : 4,8; Ferrette : 3,9 (dont près de la moitié en forte pente); Schirmeck : 3,5 (tracé entièrement hypothétique); Lichtenberg : 2,5 (tracé hypothétique, fortes pentes); Rougemont : 2,4; La Petite-Pierre : 2; Zellenberg : 1,8. Par ailleurs, si j'ai raison de penser (AM) que la "petite ville" de Bollwiller était en réalité la basse-cour du château, dont le fossé est encore en eau sur le plan cadastral AHR 3P 871, elle ne dépassait pas 1 ha.

31 - 1269 : cf. n. 23. 1303 : R. Maag, ed., *Das Habsburgische Urbar*, I (Quellen zur Schweizer Gesch., 14), 24-25. C'est à cette source qu'un scribe se réfère en 1394 pour affirmer que le "village de Landser était autrefois une ville" : AHR 1C 47/2 f° 1r.

jamais achevés. Soultz-sous-Forêt est un cas analogue<sup>32</sup>. A Bollwiller, il semble bien que le *stettelin* mentionné dans quelques lettres de fief à partir de 1295 se limitait en fait à la basse-cour du château<sup>33</sup>. Enfin, Jungholtz<sup>34</sup> et Montreux-Château<sup>35</sup> sont appelés *stettelin* (jamais *stat*) dans quelques rares textes du XVe siècle, et il n'y a aucune preuve, ni écrite, ni cadastrale, de l'existence d'une enceinte urbaine.

### Rôle économique

Comme indicateurs du rôle économique des villes castrales, on retiendra la présence d'un marché et de Juifs. Un marché est attesté dans 13 villes castrales sur 22. En fait, les sources sont très insuffisantes, quand on pense qu'à Thann, Ensisheim et Lauterbourg, qui sont manifestement dans le haut du tableau, l'existence d'un marché n'est prouvée qu'à partir de la 2e moitié du XVe siècle<sup>36</sup>. On ne peut pas non plus se contenter de la concession d'un marché dans une charte de franchise (ce qui est la seule source qu'on ait p. ex. à Reichshoffen ou à Beinheim<sup>37</sup>) - il faudrait être sûr que ce marché ait effectivement et durablement fonctionné. En effet, la continuité du marché n'est pas garantie *a priori* : à Soultz-sous-Forêt et à Florimont, on sait qu'il a

---

32 - En 1296, le fossé entourant Soultz est contesté, et son comblement ordonné (Müller, 128); mais il existe encore en 1316 (GA C 10 f° 7-8). En 1346, l'empereur autorise le sire de Fleckenstein et les bourgeois à bâtir un rempart à l'intérieur de ce fossé, et à "contraindre les habitants du village sis devant la ville et autour de la ville" à transférer leurs maisons en ville (AD II 183 n° 1013), autorisation renouvelée en 1450 (Müller 138). Dans les années qui suivent 1346, Soultz est plusieurs fois appelé *stat*, mais à partir de 1385 (GA A 162), il est à nouveau qualifié de *dorf*, et des assaillants l'occupent sans coup férir en 1460 et 1470 (*Badisches Archiv für Vaterlandskunde* 2.1827, 252 & 301).

33 - *Stettelin* 1295 : AD II 63 n° 796; *opidum* [1306-28] : ABR G 377 f° 81v; cf. AM.

34 - "Städtchen" en 1421 : A. Scherlen, *Die Herren von Hattstatt*, 1908, 113 (cité des archives privées que je n'ai pu consulter); *Stättlin* en 1442 : Th. Walter, *Urkunden und Regesten der Stadt Rufach*, 1908, II 117 n° 210.

35 - *Stettelin* en 1450 : AHR 108J 160/4-5 (analyses XVIe et XVIIIe s.) & AHR 1C 25 f° 521 (trad. fr. 18e s.); *stättlein* en 1458 (AD II 392 n° 1363).

36 - A Thann en 1473 : L. Stouff, *La description de plusieurs villes et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace*, 1903, 29; à Lauterbourg en 1478 (Barth 737); à Ensisheim, selon J.J. Schwien (cité n. 16), II 328, un marché effectif n'est attesté que depuis 1537; Schwien cite cependant un privilège de 1429 (AHR 1C 674/1), mais il n'est pas probant.

37 - Reichshoffen 1286 : AD II 36 n° 752; Beinheim 1333 : GA A 16.

périlclité et qu'il a été rétabli plus tard<sup>38</sup>. Sous ces réserves, le résultat est sans surprise : les villes qui ont un marché sont les plus étendues et les plus anciennes : parmi celles qui sont sûrement antérieures à 1300, 9 sur 12 ont un marché ; parmi les autres, 2 à 4 sur 10 seulement<sup>39</sup>.

Des Juifs sont attestés dans 55 à 57 villes médiévales d'Alsace sur 75 à 80, et dans 13 à 15 villes castrales sur 22. Ici aussi les sources sont insuffisantes<sup>40</sup> ; ici aussi une mention unique est peu probante : il faut essayer de faire le départ entre les villes où la présence juive *semble* avoir été éphémère (7 à 9, toutes de moins de 6 ha<sup>41</sup>) et celles où une communauté durable est attestée (Haguenau, Thann, Ensisheim, Kaysersberg, Belfort, Altkirch : 6 seulement, toutes dans la moitié supérieure du tableau).

## Franchises

L'existence de franchises, en Alsace, ne signifie pas grand'chose. Huit villes castrales seulement en ont reçu, et ce ne sont de loin pas toujours les plus importantes. Les franchises de Haguenau, qui remontent à 1164, ont été conférées entre 1286 et 1341 à Reichshoffen, Lichtenberg, Beinheim et Sultz-sous-Forêt, donc des

38 - Marché à Sultz en 1316 (Landesarchiv Speyer X 7/19), inexistant vers 1490 (Müller 140 n. 57), à nouveau cité au XVIIe s. (J.L. Vonau, *La seigneurie de Sultz-sous-Forêt*, [1974], 77 n. 5). A Florimont, le marché est implicite en 1268, cité en 1322 (Trouillat, cité n. 23, III 715); tombé en désuétude, il est rétabli en 1447 (Stouff, *Origines*, cité n. 10, II 77).

39 - Haguenau 1164, Altkirch, Ferrette et Florimont (implicitement) 1268, Reichshoffen 1286, Kaysersberg 1293, Belfort 1307, 1347, Beinheim 1333, Grandvillars 14e s., 1424, Lauterbourg 1478, Thann 1473, Ensisheim 1537.

40 - Elles sont commodément réunies dans la *Germania Judaica*, II, 1968 [1238-1349; notices alsaciennes par M. Ginsburger] et III/1, 1987 [1350-1525, lettres A-L; notices alsaciennes par S. Schwarzfuchs]; III/2 (lettres M-Z) n'a pas encore paru.

41 - Bollwiller (1492-1503), Florimont (avant 1335-1338), Lauterbourg (vers 1309-1341; sur la surface réelle de Lauterbourg - 17 ha selon Himly, Atlas - voir n. 30), Lützelstein (1333, 1477), Reichshoffen (1473), Rougemont (1338 et milieu 16e s.), Zellenberg (1338-49); les cas douteux sont Beinheim et Sultz-sous-Forêt : il n'est pas prouvé que l'autorisation de recevoir des Juifs, donnée par l'empereur en 1333 à Beinheim (GA A 16) et en 1348 à Sultz (GA C 10 f° 251), ait été suivie d'effet. Ferrette est à rayer de la liste : *Germania Judaica* II/2, 653 ne connaît que de seconde main Herrgott (cité n. 10) III 519 n° 701, qui ne mentionne pas de Juifs dans cette ville.

villes castrales très modestes, et même en 1290 à Neustadt, une ville peut-être castrale, qui a si complètement périclité qu'on n'en connaît même pas le site exact<sup>42</sup>.

Par ailleurs, le terme de franchises recouvre dans l'historiographie alsacienne deux choses bien différentes : le premier cas est celui que nous venons d'évoquer : l'empereur, à la prière d'un seigneur, accorde les franchises d'une ville ancienne et importante à une petite ville appartenant à ce seigneur (*Stadtrechtsbewidmung*). Le second cas est celui où un seigneur accorde certains privilèges à une ville qui lui appartient. La rubrique "franchises" dans l'*Atlas* de Himly (p. 12-22) mélange les deux choses, et considère comme franchises des privilèges absolument insignifiants : c'est ainsi que les prétendues franchises concédées à Thann en 1360 sont uniquement le droit de percevoir le loyer des étaux de boucher ou de boulanger, à charge de l'affecter à l'entretien des remparts. De même, à Zellenberg, les "franchises" sont simplement une charte par laquelle l'évêque de Strasbourg confirme les privilèges antérieurs (*waz friheit und gnade unßer altforderen ... den ... zu Zellenberg getan hant*), sans préciser le moins du monde en quoi ils consistent<sup>43</sup>. Au total, le dossier des franchises urbaines est à reprendre<sup>44</sup>, mais l'impression prévaut que les villes castrales ne se distinguent guère des autres sous ce rapport, et qu'en Alsace il ne s'agit pas d'un aspect vraiment important.

## Finage

Sur tous les points évoqués jusqu'ici, il n'y a pas de différence

---

42 - Sur la diffusion des franchises de Haguenau (MGH DD X/2 n° 447) cf. H. Thieme, *Staufische Stadtrechte im Elsaß*, in *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgesch., Germ. Abt.* 58.1938, 654-673. Les franchises de Neustadt (J.Fr. Böhmer, ed., *Acta imperii selecta* I 364 n° 476) sont, avec la carte d'Alsace de Daniel Specklin (1576) la seule preuve de l'existence de cette ville, qui se trouvait peut-être au pied, et en tout cas à faible distance du château de Dabo (Moselle, canton de Phalsbourg).

43 - Arch. Mun. Thann HH 7; pour Zellenberg : AHR E 2846 (1388, 1397).

44 - L. Boule, les chartes de franchises des villes alsaciennes, in : *Les pays de l'entre-deux au Moyen Age* (Actes du 113e congrès national des sociétés savantes, Strasbourg, 1988), 1990, 115-121, ne répond pas à cette exigence. - Remarquons en passant qu'aux termes des "franchises" de 1442, les habitants de Ferrette sont serfs des Habsbourg (AHR 1E 15/8) : *Stadtluft macht nicht immer frei !*

significative entre les villes castrales primaires et secondaires. En revanche, deux questions se posent de façon très différente pour les unes et pour les autres : celle du ban communal et celle de la paroisse.

Une ville castrale secondaire, qui est un ancien village qui s'est déplacé, hérite évidemment du finage et de l'église de ce village - sauf Thann, Ferrette et Montreux-Château, parce qu'ici le village ancien a subsisté : il y a donc eu dédoublement de l'habitat et création d'une agglomération nouvelle, qui s'est trouvée dans la même situation que les villes castrales primaires. Celles-ci sont des créations *ex nihilo*; elles n'ont donc au départ ni ban communal ni église.

Quant au finage, toutes ont fini par en obtenir un, mais on ignore quand et comment cela s'est fait (preuve d'ancienneté) - sauf à Ferrette et Jungholtz. Ferrette est une commune sans finage jusqu'à ce que cinq villages voisins consentent, en 1825, à lui abandonner au total 194 ha de leurs bans<sup>45</sup>. Jungholtz ne devient une commune qu'en 1880 et se trouve jusqu'à cette date au ban de Sultz. Les seigneurs de Jungholtz prétendaient bien, périodiquement, que leur ville avait son propre finage, mais leur mauvaise foi était si manifeste qu'ils n'ont jamais réussi à faire prévaloir ce point de vue<sup>46</sup>.

La plupart des villes castrales primaires ont aujourd'hui des bans de plus de 1000 ha, ce qui s'explique par le fait que ce sont des communes forestières. La seule exception est Landsers, dans les collines loessiques du Sundgau, qui n'a qu'un ban de 300 ha, alors que les finages voisins se situent entre 700 et 1200 ha<sup>47</sup>.

---

45 - Faute d'un finage propre, les habitants de Ferrette ont le droit de parcours dans tout le bailliage en 1393, dans un rayon d'un mille autour de la ville en 1442 (AHR 1E 15/8). Vers 1760, le château et la ville sont au ban de Bouxwiller (AHR C 1159/13, plan). Sur l'accord de 1825 cf. R. Oberle et L. Sittler, *Le Haut-Rhin, dictionnaire des communes*, I, 1980, 419-420.

46 - Sur ces prétentions (1455-68, 1493) cf. AHR 3G bailliages de l'évêché 58 A-B, utilisé par A. Gasser, Les villages du bailliage de Sultz : Jungholtz, in *RA* 62.1911, 435-454 (ici : 440, 442). Une investiture de 1471 mentionne explicitement "le château et la petite ville de Jungholtz au ban de Sultz" : Gasser, 441. Sur l'érection de la commune, cf. Oberle-Sittler (n. 45), II, 1981, 703.

47 - Je me suis contenté de relever la surface actuelle du ban de ces villes; pour bien faire, il faudrait rechercher la superficie médiévale - ou à défaut celle du XVIIIe s., ce qui est possible à l'aide des plans dits de l'Intendance (ABR et AHR,

## Eglise et paroisse

En ce qui concerne l'église, les villes castrales secondaires héritent de celle du village-mère. Les villes castrales primaires, elles, doivent d'abord se doter d'un lieu de culte, qui dans un premier temps est forcément une filiale, puisque les limites paroissiales sont déjà fixées. Trois questions se posent alors : quand l'église a-t-elle été bâtie, et où et quand est elle devenue paroissiale ?

Dans la plupart des cas, elle a été bâtie très rapidement. A Landser, elle existe dès 1269, alors que la ville est seulement en projet. A Kaysersberg, elle est contemporaine de l'enceinte. A Belfort, elle est déjà mentionnée dans les franchises de 1307<sup>48</sup>. Il n'y a que trois exceptions : à Schirmeck (pourtant une ville épiscopale !), ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle qu'une chapelle est attestée; à Jungholtz et à Lichtenberg, la chapelle castrale est le seul lieu de culte jusqu'après la fin du Moyen Age. Schirmeck, Jungholtz et Lichtenberg sont des villes restées embryonnaires, mais d'autres qui ne valent guère mieux, comme Rougemont ou Landser, ont eu très vite leur église<sup>49</sup>. On sent nettement qu'elle est ressentie comme le minimum indispensable en fait

série C); on verrait sans doute qu'avant la Révolution ils étaient nettement plus petits : sans doute pas Landser, mais les villes forestières, qui ont pu récupérer des bois seigneuriaux à la Révolution; c'est le cas de Schirmeck (A. Kientzler et coll., *Schirmeck au coeur de la vallée de la Bruche*, 1985, 426), et sans doute de plusieurs autres.

48 - Landser : voir n. 23; Kaysersberg : le tympan du portail W, encore roman, est daté au plus tard du 2<sup>e</sup> quart du XIII<sup>e</sup> s. : Barth, *Handbuch*, 665; M. Gosebruch, *Aus dem Kreis um den Straßburger Ekklesiameister*, in : *Beiträge zur Kunst des Mittelalters (Festschrift Hans Wentzel)*, 1975, 53, et H. Reinhardt in *Bull. de la cathédrale de Strasbourg* 14. 1980, 7-12; Belfort : franchises ed. in *RA NS* 5. 1864, 536, et in Br. de Villèle, *Belfort à la fin du Moyen Age*, thèse multigr., Besançon 1971, II 91-100.

49 - Schirmeck : AMS C IV 50, copie d'un plan-vue de 1561 figurant l'église de Schirmeck; A. Kientzler, *Chapelles et cultes de saints à Schirmeck au XVI<sup>e</sup> s.*, in *L'Essor* n° 95 (45.1977), 2-9; c'est sans source que Himly, *Atlas*, 109, fait remonter la chapelle au 15<sup>e</sup> s.; Jungholtz : E. Clouzot ed., *Pouillés des provinces de ... Besançon* (Recueil des historiens de la France, Pouillés, VII), 1940, 167; AHR 10G cartul. 8 p. 327 précise que la chapelle est *in dem sloß*; Lichtenberg : J.G. Lehmann, *Urkundl. Gesch. d. Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, II 1863, 449 (1522). A Rougemont, la chapelle est attestée en 1332 : R. Thommen, *Urkunden zur Schweizer Gesch. aus österreichischen Archiven*, I 218 n° 367.

d'équipement urbain.

Cette église est toujours implantée *intra muros*, souvent près du rempart, et même, à Rougemont, dans un angle de l'enceinte; dans deux cas seulement (Florimont et La Petite-Pierre), elle est entre le château et la ville.

C'est très rapidement qu'elle est devenue paroissiale dans cinq cas, parmi lesquels Haguenau, que le duc de Souabe fait ériger en paroisse dès 1143, en dédommageant le couvent qui possède la paroisse dont Haguenau relevait auparavant ; à Landser, un chevalier envisage de fonder la ville en 1269 avec l'appui de l'évêque de Bâle : ici, on peut supposer que c'est le prélat qui a érigé Landser en paroisse (avant 1278) pour favoriser l'entreprise. A partir du moment où Florimont - fondé au ban et dans la paroisse de Courtelevant - est fortifié, il semble que le curé de Courtelevant vienne y habiter, de sorte que l'église de Florimont devient paroissiale *de facto*<sup>50</sup>.

Restent quatre cas où une ville castrale primaire a mis des siècles à acquérir son autonomie paroissiale. Kaysersberg semble être resté dans la paroisse de Sigolsheim jusqu'au milieu du XVe siècle, et Belfort dans celle de Brace jusqu'au XVIIIe siècle. Brace est un village disparu tout proche de la ville, de sorte que les bourgeois de Belfort n'avaient pas, comme ceux de Rougemont ou de Schirmeck, l'humiliation d'être paroissiens d'un village voisin, mais plutôt le sentiment d'avoir leur église paroissiale *extra muros*, comme beaucoup de villes castrales secondaires<sup>51</sup>.

---

50 - Haguenau : MGH DD IX 162 n° 91. Landser : voir n. 23; un curé (*lūpriester von Landesere*) est cité en 1278 : *Urkundenbuch der Stadt Basel* II 139 n° 243; Florimont : cf. + R. Fiétier, *Dict. religieux du Territoire de Belfort*, éd. en préparation par M. Colney. Florimont a une *ecclesia* en 1275 (Clouzot, cité n. 49, 29) et une *parrochia* en 1361 (Habs. Urbar, cité n. 31, II 455). Les deux autres cas sont Lauterbourg (paroisse avant 1306 ? cf. *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 117.1969, 143) et La-Petite-Pierre (cf. Metz, Lützelstein, cité n. 22, 12-13).

51 - De ce que Kaysersberg n'a encore qu'un *vicarius* en 1441, mais un *Leutpriester* (pléban) en 1489 (Barth, 665), on est tenté de conclure que la paroisse a été fondée entre ces deux dates - sous toutes réserves, car le vocabulaire est flou, tout particulièrement dans des cas comme celui-ci, où, par l'effet du développement de la ville, le fait - un clergé nombreux, organisé, autonome - correspond de moins en moins au droit. Même problème à Belfort, où, de plus, l'érudition locale s'est acharnée à

En effet, celles-ci, qui sont des villages anciens qui se sont déplacés, ont un lieu de culte dès leur origine, mais sur le site ancien. Sauf à Bollwiller, il s'agit toujours d'une église paroissiale. Sauf peut-être à Bollwiller<sup>52</sup>, les villes ne vont pas se contenter de cette église *extra muros* : ce serait inconfortable (pour Montreux-Château, p. ex., l'église paroissiale est à Montreux-Jeune, à plus de 2 km et de l'autre côté de la rivière<sup>53</sup>) et aussi dangereux, puisque pour faire ses dévotions il faudrait chaque fois quitter l'abri des remparts. Ce qui fait que dans six cas au moins, la nouvelle localité se dote rapidement d'un lieu de culte - à Ferrette même si rapidement que l'église a été bâtie avant le rempart<sup>54</sup>, ce qui explique qu'elle se soit retrouvée *extra muros*. Dans les autres cas, le lieu de culte *intra muros* apparaît tardivement, mais rien n'exclut qu'il soit bien antérieur à sa première mention.

En revanche, c'est seulement à Beinheim, Ensisheim et Thann que l'église *intra muros* est devenue paroissiale. Ailleurs, elle reste filiale, au moins sur le papier. Dans la pratique, c'est elle qui a toutes les faveurs des habitants : ils l'agrandissent, l'embellissent, y fondent des chapellenies; tandis que l'église *extra muros* dépérit, et que tous les prétextes sont bons pour célébrer le culte dominical *intra muros* : par exemple l'insécurité, ou le mauvais état de la paroissiale. Le terme de l'évolution, à l'époque moderne, est presque toujours le même : l'église *intra muros* devient paroissiale, l'ancienne paroissiale *extra muros* est désaffectée et finalement démolie. Seul le cimetière reste à son emplacement, aujourd'hui encore à Ensisheim, Zellenberg et Grandvillars. En tout cas la coexistence d'une paroissiale *extra muros*

---

l'embrouiller : J. Liblin, *Les églises de Belfort*, 1882; A. Kleinklausz, in *Bull. de la soc. d'émul. belfortaine* 14.1895, 63-64; H. Bardy, *ibid.* 16.1897, 23, 49; D[ubail]-R[oy], *ibid.*, 263-274; Fiétier, cité n. 50. Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> s., le siège de la paroisse glisse peu à peu de Barembach à Schirmeck (Barth, 98; Kientzler, *Chapelles*, cité n. 49), tandis que Rougemont reste dans celle d'Angeot jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. (RA 1871, 263).

52 - L'église de Bollwiller, attestée depuis 1302, est filiale de Feldkirch; seule une source du XVIII<sup>e</sup> s. l'identifie à la chapelle du château (Barth, 183), qui n'est attestée que depuis 1620 (*Revue catholique d'Alsace*, NS 19.1900, 562).

53 - Behra (cité n. 16), 211, 281-283 et *passim*.

54 - L'église paroissiale de Ferrette est incorporée à Saint-Bernard du Mont-Joux en 1255 (*Urkundenbuch der Stadt Basel I* 209 n° 287); son abside, conservée, est de la première moitié du XIII<sup>e</sup> s. Le clocher est même censé remonter au XII<sup>e</sup> s., mais il a été trop remanié en 1909 pour qu'on puisse s'en assurer.

et d'une filiale *intra muros* est si caractéristique des bourgs castraux secondaires que Soultzbach, Wihr-au-Val et Woerth, qui présentent le même trait, sont suspects d'en être rien que pour cette raison; c'est uniquement faute d'autre indice que je ne les ai pas retenus<sup>55</sup>. Il faut encore signaler que trois de ces filiales *intra muros* sont devenues collégiales, à Belfort en 1347, à La Petite Pierre (de façon éphémère) en 1417, à Thann en 1441<sup>56</sup> - après quoi elles n'ont pas tardé à devenir paroissiales.

### Couvents mendiants

Jacques Le Goff a montré que les couvents masculins des ordres mendiants constituaient un élément caractéristique de l'équipement religieux des villes. Précisons : des villes d'une certaine importance; à cet égard, il est significatif qu'il n'y ait en Alsace que douze villes médiévales qui aient au moins un couvent mendiant masculin. L'équipement des villes castrales y est encore plus faible : certes, les Franciscains, les Dominicains et les Augustins sont déjà établis à Haguenau vers 1280 ; les premiers fondent un couvent à Thann en 1297, et à Kaysersberg en 1460<sup>57</sup> - mais c'est déjà tout. Si la prééminence de Haguenau est tout-à-fait significative, la présence des deux autres villes l'est beaucoup moins, car les Mendiants ne s'implantent pas dans une ville uniquement en fonction de l'importance

---

55 - Voir ces noms et ceux des villes castrales secondaires dans Barth et dans Himly, Atlas. Précisons qu'à Altkirch, Grandvillars et Zellenberg, on a aussi démoli la chapelle *intra muros*; l'église actuelle occupe un site différent, mais en ville ou en bordure de la ville. Toutes ces questions ont été traitées, pour l'Allemagne du SW, par Wolfgang Müller, p. ex. dans Der Beitrag der Pfarreigeschichte zur Stadtgeschichte, in *Historisches Jahrbuch* 94.1974, 69-88, et Stadtgründung und Pfarrei. Zur Topographie der Pfarrkirchen in den Städten der Ortenau, in : *Die Ortenau* 61.1981, 51-70

56 - Sur le chapitre Saint-Denis de Belfort, cf. les travaux cités n. 51; sur celui de La Petite-Pierre, Metz, Lützelstein (cité n. 22), 13; la situation se complique ici par la coexistence d'une église paroissiale (remontant au XIVE s.) dans le faubourg et d'une chapelle (au départ castrale) en ville; c'est la seconde qui accueille l'éphémère collégiale. Sur le transfert du chapitre de Saint-Amarin à Thann, cf. K. Scholly, *Geschichte und Verwaltung des Chorherrenstifts Thann*, 1907, 23-38. En revanche, à Altkirch, bourg castral secondaire, c'est la "vieille église" éponyme, à l'écart du bourg, qui abrite une collégiale, transformée en 1105 en prieuré clunisien (A. Bernard et A. Bruel, *Chartes de Cluny*, V 194 n° 3835; Barth, 48-53).

57 - Voir ces noms dans Barth et dans R.W. Emery, *Friars in medieval France*, 1962, 34 et 63.

de celle-ci, mais aussi en tenant compte de l'ensemble de la carte religieuse du secteur, en particulier des maisons déjà existantes de leur ordre et de ses concurrents<sup>58</sup>.

### Evolution après le Moyen Age

Que deviennent les villes castrales après le Moyen Age ? Aucune n'a entièrement disparu, ce qui mérite d'être souligné, parce que c'est arrivé dans d'autres régions<sup>59</sup>. Mais 13 sur 22 sont redevenues des villages avant la fin du XVIIe siècle<sup>60</sup>, ce qui fait 3/5e, alors que 2/5e seulement de l'ensemble des villes alsaciennes ont connu le même sort. Ce qui n'empêche qu'à la Révolution, 13 villes castrales sur 22 (dont cinq qui étaient retombées au rang de villages) soient devenues des chefs-lieux de canton<sup>61</sup>, soit à nouveau 3/5e, alors que la moitié seulement de l'ensemble des villes médiévales d'Alsace a acquis ce statut. Cette forte proportion s'explique sans doute par le fait que la plupart de ces villes (ou ci-devant villes) castrales étaient sous l'Ancien Régime - en fait depuis le XVe siècle au moins - le siège d'un bailliage ou à défaut (cas de Grandvillars, Bollwiller, Jungholtz et Montreux-Château) d'une seigneurie autonome, mais trop petite pour être divisée en plusieurs bailliages. Bien entendu, le bailli résidait à l'origine au château, de sorte que sa présence est inscrite dans la nature même des villes castrales.

Par ailleurs il va de soi qu'être chef-lieu de canton n'est

---

58 - J. Le Goff, Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation géographique et sociologique des ordres mendiants (13e-15e s.), in *Revue d'histoire de l'Eglise de France* 54.1968, 69-91.

59 - P. ex. à Glanzenberg et Friedenau dans le nord de la Suisse, ou en Lorraine à Deully et Montfort, cités par J.L. Fray et G. Giuliano dans le présent volume. Pour les confins alsato-lorrains, mentionnons encore Beffroi (entre Lapoutroie et Saint-Dié, cf. AM) et Neustadt (ci-dessus, n. 42), qui semblent à vrai dire n'avoir jamais existé que sur le parchemin, ce qui explique qu'on n'arrive pas à les localiser exactement.

60 - Beinheim, Bollwiller, Ferrette, Florimont, Grandvillars, Jungholtz, Landser, Lichtenberg, Montreux, Rougemont, Schirmeck, Sultz-sous-Forêt, Zellenberg.

61 - Altkirch, Belfort, Ensisheim, Ferrette, Haguenau, Kaysersberg, Landser, Lauterbourg, La Petite-Pierre, Rougemont, Schirmeck, Sultz-sous-Forêt, Thann. Schirmeck ne l'est devenu qu'à grand'peine : Kienzler, *Schirmeck* (n. 47), 85, 98, 131.

aucunement une garantie de croissance. Le meilleur exemple en est Landser, qui a perdu sa qualité de chef-lieu en 1948 au profit de Sierentz, mieux placé sur la RN 66 et sur le chemin de fer<sup>62</sup>. On peut aussi citer La Petite-Pierre, qui végète autour de 700 habitants et qui a cédé une bonne partie de ses fonctions centrales à Wingen, que traversent l'ex-RN 419 et la voie ferrée. Inversement, l'industrie a assuré la croissance de ci-devant villes castrales comme Grandvillars, qui est devenu chef-lieu de canton en 1970, ou Reichshoffen, qui ne l'est pas devenu, mais qui dépasse aujourd'hui les 5000 habitants.

En résumé, les villes castrales d'Alsace sont des villes plus tardives et nettement plus petites que la moyenne, mais qui ont dès le départ, grâce à leur château et au bailli qui y réside, une vocation de centre administratif. Cette vocation, elles l'ont gardée jusqu'à l'époque moderne dans la majorité des cas ; mais d'autres éléments de centralité ne sont venus s'y ajouter que dans une minorité de cas favorables.

## Conclusion

Revenons à notre point de départ : villes castrales ou bourgs castraux ? Il est évident que la notion de bourg est séduisante, parce qu'elle permet d'échapper à ce que la dichotomie ville-village a de rigide et de simpliste. Ce n'est pas un hasard si l'allemand, qui ne la connaissait pas au départ, a fini par l'adopter, sous la forme de *Flecken* ou - en Allemagne du sud-est - de *Markt*. Il est clair aussi que qualifier Lichtenberg, Zellenberg ou Florimont de villes n'est pas satisfaisant, quelle que soit (ou presque) la définition qu'on donne de la ville. Mais inversement, dans les régions où la liste des bourgs ne nous est pas donnée par les sources, son établissement pose des problèmes pratiquement insurmontables. Admettons que les vieilles querelles sur la définition de la ville par les franchises, par le marché ou par le rempart soient enterrées, et que les chercheurs soient tous d'accord pour définir la ville par sa centralité ou son activité tertiaire. Dès lors, le bourg ne pourra se définir que par un moindre degré de centralité ou une activité tertiaire moins intense. Mais où faire passer la limite ? Et

---

62 - Oberle-Sittler (n. 45), II 765-766.

en admettant qu'on se soit mis d'accord sur ce point en théorie, comment mesurer, dans la pratique, la centralité ou l'activité tertiaire d'une localité donnée ? Dans bien des cas, les sources n'y suffisent pas, même au XVe siècle. De sorte que pour un inventaire des bourgs, castraux ou autres, d'une région donnée, ou pour un travail comme *l'Atlas des villes médiévales d'Alsace* ou, beaucoup plus modestement, comme cet exposé, on ne pourra se raccrocher à rien de précis, de sorte que c'est uniquement au jugé que chacun répartira les localités de son domaine d'étude en villes, bourgs et villages - ce qui ne facilitera pas les comparaisons, puisque tout le monde n'emploiera pas le même mot pour désigner la même chose.

Inversement, se fonder sur le vocabulaire des sources, c'est se donner une base qui n'est pas arbitraire et qui ne demande pas des recherches démesurées. Le tour des localités alsaciennes appelées *stat* dans les sources est relativement vite fait, tandis que l'inventaire critique de celles qui ont une activité tertiaire notable est le travail d'une vie. Evidemment, cette pratique ne facilite pas les comparaisons non plus, puisque le vocabulaire des sources n'est constant ni d'une région ni d'une époque à l'autre. Mais au moins, elle ne crée pas l'illusion d'une uniformité et d'une comparabilité qui n'existent pas en fait, et elle attire l'attention sur des ruptures qui posent question - par exemple la définition de la ville (en Alsace) par l'autonomie municipale jusqu'au milieu du XIIIe siècle, puis par le rempart de pierre, ou encore l'existence précoce de la notion de bourg en France et sa longue absence en Allemagne.